

Concours du second degré Rapport de jury

CONCOURS: CAPLP et CAFEP/PLP - EXTERNE

SECTION LETTRES – HISTOIRE ET GEOGRAPHIE

Session exceptionnelle 2013-2014

Epreuves orales

Rapport présenté par Anne VIBERT,
Inspectrice générale de l'Éducation nationale, Présidente
et Catherine BIAGGI,
Inspectrice générale de l'Éducation nationale, Vice-Présidente

A. PRÉSENTATION DU CONCOURS

1. COMPOSITION DU JURY

Directoire

Présidente: Anne VIBERT - IGEN - Lettres

Vice-présidente : Catherine BIAGGI - IGEN - Histoire et géographie

Vice-présidente : Christèle LENGLET - IEN

Secrétaire générale : Michèle DOERFLINGER - IEN
Secrétaire général adjoint : Christophe Escartin - IEN

Secrétaires jury histoire et géographie : Michel CASTA - MCF

Membres du jury

Valence Lettres

Nedjma BENAHMED – Joëlle BOLOT – Véronique BOURGUIGNON – Othman CHAABANE – Jean-François COURRÈGES – Christine DE SAINTE MARESVILLE – Frédérique EME-RABOLT – Sandrine GOULLON – Cécile GRAVELLIER – Sara GUERINEAU – Isabelle HORTOS-RUINIER – Philippe LABAUNE – Anne LATOUR –- Frédéric LE MEUR – Gisèle LETOULAT – Vincent MASSART – Philippe MAUREL – Vincent PERROT – François ROUSSEL – Virginie RUBIRA – Michelle SENDRE – Béatrice SOYER – Françoise TORREGROSA – Annabel TOUZANI – Odette TURIAS – Patrice VIRIEUX

Valence Histoire-géographie

Gérald ATTALI – Carole BASILE – Christiane BONTE – Claude BUFFETEAU – Didier BUTZBACH – Michael COURONNET – Eric DEBORDE – Agnès DICHARRY – Isabelle FIRA – Pascal JEZEQUEL – Dominique JOUANNET – Isabelle JUGUET – Gilles LABADOU – Anne-Laure LAFFONT – Claire LEPAPE-BULOURDE – Anne LEU – Martine LUCIANI – Nadine MANSARD – Jérôme MEUNIER – Sylvain PEROT – Sophie PHILIPPI – Patrick PIQUE – Monique SADEG – Jean-Claude SCHRAEN – Stéphane VREVIN

2. BILAN DE L'ADMISSIBILITÉ ET DE L'ADMISSION

	CAPLP EXTERNE	CAFEP
Nombre de postes	300	30
Nombre d'inscrits	1849	234
Nombre de candidats présents aux deux épreuves	786	85
Nombre d'admissibles	445	32
Barre d'admissibilité	6,25 / 20	7,50 / 20
Moyenne des candidats admissibles	9,77 / 20	10,30 / 20
Nombre de candidats présents à l'oral	241	17
Nombre d'admis	183	16
Barre d'admission	7	7
Moyenne des candidats admis	11,14	10,27

Pour les épreuves écrites, qui se sont déroulées en 2013, nous renvoyons au rapport déjà publié.

Le présent rapport ne rend compte que des épreuves orales qui ont eu lieu en juin 2014.

Depuis la session 2011, les épreuves d'admissibilité du CAPLP-CAFEP sont au nombre de deux et ont chacune pour coefficient 3. Un tirage au sort détermine, la veille du déroulement des épreuves, la valence – soit lettres soit histoire et géographie – sur laquelle porte la présentation de la leçon, et conséquemment, l'autre valence pour l'épreuve sur dossier.

B. LES EPREUVES ORALES D'ADMISSION EN LETTRES

I. LA LEÇON

Rapport établi par Véronique Bourguignon

La leçon de français consiste en une explication de texte à laquelle s'ajoute une question de grammaire se rapportant au texte étudié. Le candidat a le choix de la traiter avant, pendant ou après son explication.

Les commentaires qui suivent portent sur l'explication de texte proprement dite et sont fondés sur les observations et remarques des membres du jury. Ils se situent dans la continuité des rapports des années précédentes.

1. Rappel des modalités pratiques

Le candidat dispose de deux heures trente minutes pour préparer son épreuve. Il présente son explication et traite la question de grammaire en trente minutes maximum. Suit l'entretien avec le jury d'une durée maximale de trente minutes.

En arrivant dans la salle de préparation, les candidats passant l'épreuve de leçon dans la valence lettres trouvent sur leur table deux livres et deux billets proposant deux extraits d'œuvres d'époque et de genre différents. Ils ont cinq minutes environ pour choisir l'extrait dont ils feront l'explication et l'ouvrage non retenu leur est retiré au bout de dix minutes. Les textes proposés appartiennent à la période qui va du XVIe au XXe siècle et sont extraits d'œuvres majeures d'auteurs patrimoniaux. Cette année, les candidats ont donc pu être interrogés, par exemple, sur des extraits de :

- Montaigne, Les Essais,
- Jean de la Fontaine. Fables.
- Voltaire, Le Dictionnaire philosophique,
- Denis Diderot, Supplément au voyage de Bougainville,
- Molière, Le Misanthrope, Dom Juan,
- Shakespeare, Macbeth,
- Gustave Flaubert, Madame Bovary,
- Victor Hugo, Les Misérables, Les Orientales,
- Edmond Rostand, Cyrano de Bergerac,
- Jules Vallès, Le Bachelier,
- Emile Zola, Nana,
- Apollinaire, Alcools
- Supervielle, Gravitations
- Paul Eluard, Capitale de la douleur,
- Albert Cohen, Belle du Seigneur,
- Albert Camus, Le Premier Homme

Tous les textes retenus répondent aux entrées du programme de CAP ou s'inscrivent dans les champs littéraires définis dans les objets d'étude au programme du baccalauréat professionnel en trois ans.

Le jury recommande aux candidats de lire les extraits avant de faire leur choix entre les deux propositions et de ne pas se décider à la lecture seule du billet. En aucun cas les examinateurs ne préjugent du choix opéré par les candidats. Mais le jury regrette que ce choix se porte préférentiellement sur les auteurs les plus académiques, et sur les extraits de roman, au détriment des autres genres, poésie ou théâtre notamment. Supervielle se voit ainsi doublement délaissé, tandis que Montaigne est rarement choisi. Pourtant, les extraits de roman, s'ils rassurent la majorité des candidats, ne sont pas les textes les plus faciles à commenter et conduisent trop souvent à une paraphrase et une analyse superficielle. Le jury

invite donc les candidats à ne pas craindre d'aller vers les textes qu'ils connaissent moins ou peuvent sembler de prime abord davantage leur résister, ce qui crée une situation de lecture plus stimulante et plus favorable à une explication de texte intéressante.

2. Les attentes du jury

L'EXPOSE

Le temps de l'exposé

Le jury rappelle aux candidats que la durée attendue de l'exposé est de trente minutes maximum. Or trop souvent ils n'utilisent pas l'intégralité de ce temps et la plupart des prestations n'excède pas vingt minutes. Ce critère est important mais pas essentiel. On peut entendre de très mauvaises explications allant jusqu'au bout des trente minutes et *a contrario*, des exposés plus courts qui répondent parfaitement aux attentes du jury. Toutefois, comme cela était précisé dans des rapports précédents, « une explication de texte (introduction et lecture à voix haute comprises) d'une durée inférieure à 20 minutes, voire à 15 [ou à 10 minutes], est *a priori* très insuffisante ». Cette année encore des candidats ont été pénalisés pour des exposés trop succincts.

La lecture

La leçon implique une lecture à haute voix de l'extrait proposé à l'étude. Cette lecture peut intervenir au début, au cours ou à la fin de l'introduction. Il est recommandé de soigner ce moment de l'exposé. Le jury est sensible à cette première découverte du texte. La lecture doit être claire, précise, juste, expressive. Il est demandé aux candidats de porter une attention particulière aux liaisons, aux intonations, aux diérèses, à la ponctuation, au rythme d'une phrase complexe. Une belle lecture augure d'une bonne compréhension du texte et présuppose que les enjeux seront vus. A l'inverse, une lecture monocorde ou qui transforme les mots, le temps des verbes, la ponctuation, une lecture hésitante peut être préjudiciable aux candidats. En effet, ils se destinent à l'enseignement du français et de la littérature et doivent à ce titre être capables de lire un texte sans ânonner, sans se tromper et en mettant en valeur le texte.

L'introduction

Une bonne introduction doit être courte et présenter rapidement le titre et l'auteur de l'œuvre, le genre du texte, le mouvement littéraire, le thème global. Il est conseillé d'éviter les introductions trop généralistes, fastidieuses, longues qui s'attardent sur la vie de l'auteur, sur l'ensemble de son œuvre ou le mouvement littéraire. D'ailleurs, elles donnent l'impression au jury que les candidats retardent le moment où ils vont se confronter réellement au texte. Ces préambules s'appuient très généralement sur l'appareil du livre, sur les documents mis à la disposition des candidats. Pensant répondre aux attentes du jury, ils plaquent des connaissances qu'ils ne maîtrisent pas toujours.

La problématique, le plan

L'introduction doit se terminer par l'annonce de la problématique, du plan et, par là même, la méthode d'explication : l'explication linéaire, qui construit le sens et l'interprétation du texte en suivant son mouvement, ou bien le commentaire composé, qui étudie le texte à partir de deux ou trois axes synthétiques. Les candidats sont tenus alors de suivre la démarche annoncée jusqu'à la fin de leur exposé. Quelle que soit la méthode choisie, ils doivent déterminer le mouvement du texte. Ils déterminent si les parties se construisent dans la

continuité, dans l'opposition, s'il y a une gradation par exemple. Globalement, les candidats ont problématisé et structuré leur exposé. Néanmoins le jury observe que certaines problématiques proposées sont hasardeuses, mal formulées et n'annoncent pas clairement un projet de lecture. Dans tous les cas, il suggère aux candidats de montrer la singularité du texte et non d'en faire la simple illustration d'une notion générale. Les problématiques soulignent les nuances, les écarts, les ruptures avec les genres, les registres ou les courant esthétiques. Par ailleurs le plan et l'analyse menée révèlent trop peu de distance critique ce qui débouche parfois sur la paraphrase du texte. Certains candidats oublient que le plan doit rendre compte des enjeux du texte.

L'explication

. La contextualisation

Quand les candidats choisissent le texte, après avoir lu attentivement les deux extraits, ils doivent mobiliser rapidement leurs connaissances autour du contexte de production de l'œuvre. Replacer brièvement Montaigne dans le courant humaniste, le connaître et connaître ses représentants est un minimum de ce que l'on peut attendre de futurs enseignants de français. Lors de la préparation, il est aussi recommandé aux candidats de prendre connaissance de ce qui précède et suit l'extrait pour ainsi éviter les contre-sens. Il est indispensable d'identifier correctement la situation dans laquelle se trouvent les personnages. Ainsi des candidats analysant le passage de l'arrivée de Jean Valjean chez l'évêque, dans Les Misérables de Victor Hugo, situent le cadre spatial dans une auberge à cause d'une allusion dans la prise de parole du héros.

. La maîtrise des outils d'analyse littéraire

Même si quelques candidats maîtrisent et utilisent à bon escient les outils d'analyse littéraire, le jury observe deux écueils. Le premier est leur méconnaissance ou des confusions concernant ces outils. Par exemple, dans un exposé, un candidat utilise le terme de « parabole » pour le terme « hyperbole », un autreconfond « antithèse » et « paradoxe ». Un autre, dans le plaidoyer de Polly Baker du Supplément au voyage de Bougainville de Diderot, n'évoque à aucun moment les procédés de l'argumentation tels que la concession, l'interpellation, les questions rhétoriques, l'opposition. De même, dans *Don Juan* de Molière, acte III, scène 2, la candidate n'analyse à aucun moment la stratégie d'argumentation du héros. Le deuxième écueil prend la forme d'un catalogue de procédés qui ne permet pas d'accéder au sens. Un candidat se contente de relever l'utilisation de l'hyperbole dans l'article « Guerre » du Dictionnaire philosophique de Voltaire mais ne montre pas que ce procédé sert la critique de l'auteur. Le jury attend donc des candidats une connaissance de base de l'analyse littéraire : distinction entre auteur/ narrateur/ personnage, points de vue, temps et modes verbaux, règles de métrique d'un vers, figures de style élémentaires, genres, registres. Ce bagage aurait évité à un candidat de parler, pour un même texte, Belle du Seigneur d'Albert Cohen, de registre épique, de mise en scène comique, de genre épistolaire et de texte descriptif et de qualifier Solal de héros réaliste à l'image de Julien Sorel prenant pour modèle Hernani.

. Les connaissances littéraires

Un minimum de connaissances littéraires est essentiel pour aborder sereinement et efficacement cette épreuve. Cela suppose une fréquentation régulière des œuvres, des auteurs et des manuels de littérature de classes de lycée qui permettent de faire une mise au point sur les mouvements littéraires et les problématiques génériques. Ce travail en amont est indispensable. Par ailleurs, le jury attend des candidats qu'ils soient de vrais lecteurs qui seront capables de transmettre le goût de la lecture, de faire des liens entre les

œuvres, des comparaisons. A cet égard le jury a apprécié les prestations des candidats capables de faire des références à Esope et Florian lors d'un commentaire d'une fable de La Fontaine, au réalisme lors de l'analyse de l'incipit du *Bachelier* de Jules Vallès ou encore à l'héritage de la Pléiade à travers un poème de Guillaume Apollinaire. Tous les parallèles entre le texte étudié et des textes lus antérieurement ou encore d'autres arts (musique, peinture, sculpture, chanson...) témoignent d'une bonne culture générale et d'une ouverture d'esprit et sont à ce titre appréciées par le jury et valorisées, comme l'a été cette prestation d'une candidate faisant un rapprochement entre « Clair de Lune » extrait des *Orientales* de Victor Hugo et les œuvres de Mozart et de Debussy. A l'inverse, un candidat incapable de citer une œuvre d'Albert Camus ou se limitant à Voltaire pour évoquer les philosophes des Lumières fait preuve d'un manque de culture littéraire inquiétante pour un futur enseignant.

. De la lecture fine du texte à l'interprétation

Le jury a remarqué que les meilleures études s'étaient attachées à des lectures fines des textes : les candidats qui appuient leur analyse sur le texte et s'y confrontent proposent des interprétations personnelles intéressantes. Ainsi l'un d'eux parle de la théâtralisation de l'entrée de Jean Valjean et compare sa prise de parole à une tirade. A l'inverse, le jury regrette qu'une partie d'entre eux exposent des analyses trop imprécises, fantaisistes, paraphrastiques ou non argumentées. A l'exemple d'un candidat qui relève dans un poème de Supervielle les rythmes, les sonorités, le lexique, les images mais qui ne s'appuie pas sur ces éléments pour justifier les sentiments du poète.

La conclusion

La conclusion est un bilan de ce cheminement interprétatif. Il est insuffisant de reprendre les généralités introductives. Il faut veiller à ce que l'analyse aboutisse à une interprétation globale du passage, à une mise en évidence de son originalité ou de sa spécificité, et réponde à la problématique.

L'ENTRETIEN

L'explication est suivie d'un entretien qui permet de revenir sur l'exposé, de poursuivre la réflexion, de préciser les éléments que le jury a trouvé intéressants, d'approfondir certains aspects de l'intervention, de rectifier les erreurs, d'élargir le propos du candidat vers une perspective culturelle plus vaste, et d'apprécier la capacité du candidat à entrer dans l'échange. Cette partie de l'épreuve n'est pas à négliger, la note attribuée en tient compte. Le jury précise que l'entretien peut permettre de rattraper les hésitations de l'exposé. Il demande aux candidats d'avoir confiance et de se laisser guider par ses questions. L'entretien n'est pas là pour piéger les candidats mais pour les faire progresser dans leur réflexion. Néanmoins certains ne rentrent pas en communication avec le jury, ne le regardent pas, ne répondent pas et sont dans l'incapacité de réinterroger le passage à l'étude. Sourire ironique et attitude hautaine ne sont pas acceptables dans un concours de recrutement. Les candidats doivent se montrer ouverts, accepter de reconnaître leurs erreurs et de revenir sur une lecture erronée du texte ou tout simplement répondre à l'invitation à aller plus loin dans l'interprétation. Ainsi un candidat a présenté, à partir d'un extrait de Don Juan de Molière, un exposé qui se contentait, en grande partie, de paraphraser le texte. L'entretien a permis de revenir sur des aspects de la scène : le rapport entre les personnages (Don Juan, Mathurine et Charlotte) abordé par le candidat mais très peu argumenté et surtout le comique de la scène complètement occulté par le candidat. Celui-ci a pu se replonger dans le texte et a pris le temps de la réflexion pour répondre aux interrogations du jury. L'entretien n'est pas, en effet, un interrogatoire du tac au tac et le jury comprend tout à fait que les candidats prennent ce temps de réflexion qui leur permet de retrouver un passage auguel se réfère une question, un indice textuel qui justifie une réponse.

Par ailleurs certains candidats ont fait référence, en fin d'exposé, aux programmes de CAP et Baccalauréat professionnel et se sont interrogés sur l'intérêt de l'étude de l'extrait en classe. Le jury apprécie ces remarques qui donnent tout son sens à l'appellation « leçon » donnée à cette épreuve.

LA QUESTION DE GRAMMAIRE

La question de grammaire, quant à elle, doit aussi se préparer. Le jury regrette encore que certains candidats aient une totale méconnaissance de la grammaire de base. Il constate par exemple une confusion entre pronoms possessifs et pronoms personnels, une absence de maîtrise des temps verbaux et de leurs valeurs, de la formation des adjectifs, des pronoms relatifs, des constituants d'une phrase, des types de phrases...Quelques rares candidats refusent encore de traiter la question alors qu'elle est partie intégrante de l'épreuve. Cette attitude de refus est alors pénalisée.

Lorsque les candidats traitent la question, le jury leur demande de ne pas se contenter d'un simple relevé au fil du texte : il attend un classement puis une analyse.

Quand la question de grammaire est traitée au cours de l'explication, le jury remarque trois types de comportement :

- Le candidat annonce au début de la leçon qu'il intégrera la question de grammaire à son commentaire mais n'en fait rien.
- Le candidat annonce son traitement en cours d'exposé mais se contente d'un simple relevé.
- Le candidat relie la question de grammaire à l'explication car cela s'y prête. Celle-ci sert à construire du sens. A l'exemple de cette candidate qui utilise judicieusement la question sur les modes et temps verbaux pour dégager la tension du texte, dans un extrait de *Madame Bovary* de Flaubert, entre réalité (indicatif) et monde virtuel du rêve (subjonctif, conditionnel), ou encore cet autre candidat qui analyse les temps du passé dans les *Mémoires d'Hadrien* de Marguerite Yourcenar pour montrer la structure du texte étudié.

La question de grammaire replonge les candidats au plus près de l'écriture et leur permet de mieux réfléchir au sens. Cette partie n'est donc pas à négliger.

*

En conclusion, rappelons que cette épreuve évalue également la faculté des candidats à s'exprimer, à entrer dans l'échange, à communiquer pour faire partager ce qu'ils ont à dire. Les membres du jury attendent de la conviction dans les propos que tiennent les candidats. De ce fait, l'explication de texte est une épreuve qui ne s'improvise pas et se prépare par la fréquentation effective des œuvres littéraires. Les candidats doivent s'interroger sur les procédés d'écriture, réfléchir à la structure et à la progression du passage, être sensible aux rythmes des phrases, se questionner sur la singularité du texte, sur l'implicite. Ils doivent s'entraîner tout au long de la préparation aux épreuves d'admission et d'admissibilité. Plus largement, ils doivent se constituer une véritable culture littéraire et artistique, qui mette en relation les œuvres du passé et celles du présent, et développer leur propre jugement esthétique. Ce n'est qu'à cette condition qu'ils pourront convaincre le jury, bien sûr, mais plus encore susciter chez leurs élèves le goût et l'intérêt pour l'art et la littérature.

II. L'ÉPREUVE ORALE SUR DOSSIER EN LETTRES

Rapport présenté par Frédéric LE MEUR

L'épreuve sur dossier de cette session exceptionnelle 2014 est définie par l'arrêté du 28 décembre 2009 (*Journal Officiel* du 6 janvier 2010). Elle a ceci de particulier qu'elle n'aura plus la forme présentée ci-après lors des prochaines sessions du CAPLP lettres-histoire. Cette épreuve orale sur dossier, qui comportait deux parties pour une durée de préparation de deux heures et demie et une heure d'interrogation, n'en compte plus qu'une depuis la session 2014 du concours rénové défini par l'arrêté du 19 avril 2013 et les enjeux et la nature du dossier à traiter ont été remaniés. Nous invitons les futurs candidats à prendre connaissance des nouvelles modalités de l'épreuve en se référant au rapport de jury de l'épreuve à partir d'un dossier en lettres de la session « rénovée » du CAPLP lettres-histoire 2014.

Pour la session exceptionnelle, la première partie de l'épreuve consistait en l'étude d'un dossier documentaire portant sur la valence n'ayant pas fait l'objet de la leçon, suivie d'un entretien avec le jury. La durée était fixée à 20 minutes maximum d'exposé suivi d'un entretien d'une durée de 20 minutes maximum également. Cette première partie de l'épreuve, à dimension scientifique, épistémologique et didactique, était notée sur 14 points.

La seconde partie portait sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable » (exposé : 10 minutes maximum ; entretien : 10 minutes maximum). Le candidat répondait à un questionnement, à partir d'un document, sur les thématiques regroupées autour des connaissances, des capacités et des attitudes qui constituent la première des dix compétences professionnelles définies dans l'arrêté du 12 mai 2010 (BO n°29 du 22 juillet 2010). Cette seconde partie était notée sur 6 points. Elle a disparu des épreuves actuelles du concours.

Les candidats avaient le choix du déroulement de leur épreuve. Les uns ont préféré présenter les deux parties de l'épreuve sur dossier à la suite (20 minutes maximum + 10 minutes maximum) avant l'entretien en deux parties (20 minutes maximum + 10 minutes maximum); d'autres ont préféré scinder les deux parties de l'épreuve en commençant par l'exposé et l'entretien portant sur cette première partie (20 minutes maximum + 20 minutes maximum) puis traiter la partie « AFEFER » (10 minutes maximum + 10 minutes maximum).

1. Présentation de l'épreuve

La première partie de l'épreuve s'appuyait sur un ensemble de documents souvent au nombre de quatre. Le sommaire était précédé du libellé du sujet, de l'indication d'un niveau d'enseignement et le cas échéant de la référence à un objet d'étude du programme, lorsqu'il s'agissait du niveau du baccalauréat professionnel (voir les exemples ci-dessous).

Le libellé du sujet répondait à une formulation qui amenait le candidat d'une part, à examiner l'ensemble des documents qu'il devait mettre en relation, d'autre part, à répondre à une consigne qui comportaient souvent des verbes tels que « analyser », « s'interroger sur...» ou « réfléchir à ... ».

Ainsi le candidat était-il invité à mener son travail de préparation et sa réflexion en plusieurs étapes :

- une lecture-découverte de documents proposés et leur mise en relation ;
- une analyse scientifique assortie d'une réflexion personnelle argumentée sur la mise en œuvre d'une partie de programme présentée.

Les documents supports étaient de nature et de statut variés :

- des textes prescriptifs : extraits de programmes d'enseignement (CAP, Baccalauréat professionnel), documents ressources pour la classe de ces mêmes programmes ;
- des textes théoriques et didactiques : extraits d'un ouvrage universitaire, d'une revue pédagogique, d'un article didactique et pédagogique ;
- des documents pédagogiques réalisés par des enseignants : progression, séquences, séances réalisées, accompagnées de leurs supports (textes, documents iconographiques, grilles d'évaluation...) ou des extraits de pages de manuel.

Ces supports soulignent la dimension scientifique, didactique voire épistémologique de cette épreuve, réaffirmée par le questionnement lors de l'entretien qui suivait l'exposé du candidat.

2. Les attentes du jury

Si les modalités de l'épreuve sur dossier ont aujourd'hui évolué, les attentes du jury restent les mêmes : le concours a pour objectif de recruter de futurs professeurs de lettres-histoire de lycée professionnel.

Enseigner est un métier qui nécessite des compétences spécifiques. Le référentiel des 10 compétences (*BO* n°29 du 22 juillet 2010) et la nouvelle version du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1^{er} juillet 2013, *JORF* n°0165 du 18 juillet 2013 et *BO* n° 30 du 25 juillet 2013) donnent un cadre de références par rapport auquel chaque candidat peut se situer. Elles définissent le contour des attentes institutionnelles pour les enseignants aussi bien sur le plan éthique, pédagogique, didactique que relationnel au sein de l'établissement et avec les partenaires extérieurs.

Cette grille de référence doit éclairer tout candidat à un concours de recrutement de professeurs et guider sa réflexion quant à l'engagement qu'il prend. En effet, il est attendu d'un futur enseignant qu'il ne remette pas en cause les recommandations institutionnelles (compétence 1 du référentiel de juillet 2010). Nous attirons notamment l'attention sur le fait que la visée prescriptive des instructions officielles (quand elles étaient présentes dans le dossier) devait être repérée et exploitée comme telle dans l'exposé. Or, confondant les statuts des documents, quelques candidats les ont questionnés au même titre qu'une page de manuel ou qu'une séquence d'enseignement. Nous invitons donc les candidats à respecter les instructions officielles et à travailler sur leur mise en œuvre pédagogique, tout en tenant compte de la liberté pédagogique de l'enseignant mais aussi de sa responsabilité à l'égard des élèves et de l'institution.

Recrutement d'un enseignant de lettres en lycée professionnel

- un enseignant

La maitrise des connaissances disciplinaires est nécessaire pour enseigner. Les candidats doivent connaître, par exemple, les différentes modalités de lecture comme celles de la lecture analytique régulièrement ignorées des candidats. Autre exemple : dans une analyse fine et croisée des documents, les candidats ont eu à rechercher la cohérence entre les apprentissages liés aux finalités du programme, les travaux d'écriture proposés et les évaluations.

En outre, si un document proposait des questions posées aux élèves, les candidats devaient être capable d'y répondre. L'intérêt porté aux questions et aux activités proposées aux élèves permettait aussi d'en éprouver la pertinence. Cela pouvait être l'occasion pour le candidat de mettre en relation l'activité pédagogique avec le champ de connaissances de l'objet d'étude concerné, le travail autour d'une finalité du programme ou un fait de langue.

- un enseignant de lettres

Un enseignant de lettres se doit également de maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer à l'écrit comme à l'oral, et pour être attentif à la qualité de la langue chez les élèves. Cette compétence est bien entendu évaluée lors de cette épreuve orale qui permettait en outre de vérifier la compréhension du sujet, la manière de l'appréhender et d'en rendre compte. Le jury a donc été conduit à vérifier les connaissances lexicales, grammaticales ou syntaxiques en rapport avec l'exposé du candidat et/ou avec les documents proposés dans le dossier. Se révéler incapable de repérer les questions rhétoriques ou les anaphores dans un texte de Voltaire présageait mal de la capacité du candidat à enseigner les procédés argumentatifs utilisés par l'auteur.

Il est attendu du candidat qu'il soit en capacité de s'exprimer à l'oral, c'est-à-dire de parler avec clarté, précision et correction et plus particulièrement de parler avec conviction pour capter l'attention de son auditoire. Le candidat ne doit pas lire son exposé mais il doit au contraire chercher à convaincre le jury en le regardant, en valorisant ses propos avec une intonation variée, ce qui augure de sa capacité à stimuler l'attention de ses futurs élèves.

Enfin communiquer implique la capacité d'une part, à prendre la parole, d'autre part, à écouter et échanger. L'entretien du jury avec le candidat doit pouvoir révéler cette capacité à entrer dans l'échange, à argumenter, à revenir avec pertinence sur ses propos et développer, si besoin est, sa pensée. Le candidat qui a surtout veillé au cours de son exposé et de l'entretien à ne jamais croiser le regard des membres du jury a fait naître de sérieux doutes sur sa capacité à entrer en interaction avec l'autre.

Le jury sera amené à vérifier la définition de notions comme genres ou registres présents dans le dossier ou à demander de situer tel mouvement littéraire, à citer des œuvres et des auteurs représentatifs d'un genre ou d'un mouvement littéraire en lien avec la problématique du dossier

- un enseignant bivalent lettres-histoire

Un enseignant de lettres en LP est bivalent, ce qui renforce la nécessité d'acquérir et de faire preuve d'une culture littéraire et d'une culture générale larges. Le jury est donc particulièrement attentif aux références littéraires et culturelles qu'un candidat peut citer pour étayer son propos et il est amené, au cours de l'entretien, à vérifier ses connaissances littéraires (connaissances des mouvements littéraires, des œuvres et des auteurs, des genres). Ainsi évoquer l'affaire Calas comme une œuvre de fiction de Voltaire révèle des lacunes certaines en matière d'histoire littéraire.

La bivalence ouvre également sur une connaissance fine de l'histoire des arts qui entre dans les programmes à enseigner et dans les compétences à faire acquérir aux élèves de LP.

- un enseignant en lycée professionnel

Tout candidat au concours du CAPLP doit de connaître les programmes disciplinaires qu'il sera amené à enseigner, aux différents niveaux : 3ème préparatoire aux formations professionnelles, CAP, Baccalauréat professionnel. Or, le jury a pu regretter l'incapacité de certains candidats à citer les finalités des programmes de baccalauréat professionnel et de CAP ou la méconnaissance totale des documents ressources.

De même, les candidats doivent connaître les modalités de certification dans la voie professionnelle ; Si la maquette d'examen de la certification intermédiaire en fin de 1ère (BEP rénové) et celle du baccalauréat professionnel en fin de Terminale sont connues de nombreux candidats, les épreuves du Contrôle en Cours de Formation en CAP sont à l'inverse souvent ignorées.

L'enseignant de lettres est régulièrement sollicité pour intervenir en accompagnement personnalisé et dans d'autres dispositifs d'aide aux élèves qu'il est recommandé de connaître. Il est bien entendu amené à travailler avec l'enseignement professionnel, entre autres dans les enseignements généraux liés aux spécialités et lors des périodes de formation en milieu professionnel. Les modalités de cette session exceptionnelle ont été

particulières avec des épreuves d'admissibilité et d'admission qui se sont déroulées à presque un an d'intervalle. Le jury a ainsi constaté qu'un grand nombre de candidats ont pu se prévaloir d'une expérience d'enseignement en lycée professionnel - aussi diverse fut-elle - ce qui a souvent constitué une plus-value pour des candidats qui ont pu montrer leur connaissance du contexte d'enseignement particulier en LP.

LES CRITÈRES D'APPRÉCIATION

L'épreuve sur dossier en français de cette session exceptionnelle n'avait pas pour finalité d'élaborer une séquence d'enseignement comme elle propose de le faire aux candidats des sessions futures. Elle devait permettre de vérifier que le candidat était capable de mener l'analyse critique et argumentée d'une démarche proposée par un enseignant ou un manuel.

Le jury a donc été sensible à plusieurs points :

- un dossier problématisé

La question posée dans le sujet était une aide pour trouver la problématique didactique du dossier de français. Certains candidats se sont souvent contentés de reformuler ou de paraphraser le libellé de la question posée, de proposer une question très générale sur l'intérêt de faire écrire ou lire les élèves par exemple. La problématique devait résulter de la confrontation de l'ensemble des documents et devait servir de fil conducteur à l'exposé afin d'éviter une simple paraphrase des documents.

- un exposé structuré

Le candidat devait répondre à cette problématique posée en s'appuyant sur les documents fournis. Un véritable va et vient entre les différents documents devait être mis en œuvre, ce qui impliquait une lecture précise et une bonne compréhension au préalable et une véritable confrontation de ces documents.

Pour ce faire, une connaissance approfondie des programmes se révélait indispensable pour répondre avec justesse à la problématique posée. L'exposé du candidat devait témoigner d'un esprit structuré, refléter une pensée organisée. Il était l'occasion pour le jury d'apprécier le regard distancié du candidat par rapport au dossier qui pouvait être l'objet de remarques, de critiques. Une des tentations relevées chez certains candidats était d'ailleurs d'adopter une distance critique binaire vis-à-vis des documents : soit ils adhéraient totalement aux propositions pédagogiques et didactiques, soit ils rejetaient en bloc sans véritable argumentation ni réflexion. Mais il faut aussi noter que d'autres candidats ont été capables de proposer des remédiations pertinentes, des améliorations justes qui ont pu être validées par une pratique de classe.

- une expression orale maîtrisée

Il est attendu de tout candidat un exposé oral clair, compréhensible, détaché des notes – qui ne sont là que pour guider son propos – respectant l'emploi du langage courant ainsi que les règles élémentaires de syntaxe et de liaison. Par exemple, il n'est pas acceptable qu'un candidat parle « de bouquins », de « prof » ou utilse le terme de « paperasse » en évoquant le dossier à analyser.

Un candidat doit être capable de s'adresser à un public en dominant son stress, même si les circonstances de cette prise de parole sont singulières.

- des connaissances disciplinaires et didactiques

L'exposé est aussi l'occasion pour le jury de vérifier les connaissances des candidats dans le domaine littéraire et/ou linguistique. Il a été amené à les interroger sur des références littéraires et sur des contenus scientifiques en lien avec la problématique du dossier et les œuvres abordées mais pas uniquement. La cohérence d'une séquence était à interroger sur le plan des modalités mises en œuvre mais aussi en ne perdant pas de vue la problématique

posée et l'enjeu littéraire qui la sous-tendait. Une candidate a ainsi pu analyser une séquence sur le surréalisme à travers les seules activités proposées sans se préoccuper un instant du mouvement surréaliste.

Au cours de l'entretien, le jury a régulièrement sollicité les candidats sur la connaissance des œuvres patrimoniales. Le jury n'a pu que regretter l'absence totale de référence d'une candidate sur Albert Camus quand il s'est agi de traiter d'un dossier portant sur un parcours de lecture dans *La Peste* en classe de Terminale.

- pendant l'entretien

L'entretien mené avec le jury permettait d'approfondir l'analyse menée lors de l'exposé. Il ne s'agissait absolument pas de piéger les candidats. Les questions posées visaient à faire préciser leur pensée sur certains points, à compléter certains propos, à développer une idée, à apprécier leur culture littéraire et générale. A travers son questionnement, le jury fait preuve de bienveillance et de ne cherche pas à mettre le candidat en difficulté. Il a cherché bien au contraire à offrir à ce dernier des opportunités pour faire partager ses connaissances et apprécier ses compétences d'écoute, de réactivité et d'expression spontanée. La capacité du candidat à réagir lors de l'entretien a parfois permis de rattraper un exposé trop bref ou trop peu approfondi : cela a pu transformer la note très positivement.

A partir d'exemples de dossier, quelques prolongements possibles pendant l'entretien :

Dossier 1

Enseigner les lettres en lycée professionnel

Sujet : La lecture en classes de baccalauréat professionnel

Classe: Seconde

Objet d'étude : Parcours de personnage

Vous examinerez cet ensemble de documents que vous mettrez en relation.

Vous analyserez la pertinence de la séquence d'enseignement proposée. Vous vous interrogerez sur la manière dont elle contribue à l'acquisition des compétences « devenir un lecteur compétent et critique » et « confronter des savoirs et des valeurs pour construire son identité ».

Document 1 Extrait du programme de français du Baccalauréat professionnel, B.O. spécial n°2 du 19 février 2009.

<u>Document 2</u> Extrait des ressources Baccalauréat professionnel, *Lire*, MEN/DGESCO, mai 2009

<u>Document 3</u> Tableau synoptique d'une séquence « Parcours de lecture dans *Cyrano de Bergerac* d'Edmond Rostand »

Document 4 Descriptif de la séance 4

Pistes et points que le jury a pu souhaiter aborder pendant son entretien :

Explicitation des différentes modalités de lecture (cursive, analytique, parcours de lecture, lecture d'œuvre intégrale).

Comment définir le romantisme et le néoromantisme ? Les notions de héros et d'anti-héros.

- Dossier 2

Enseigner les lettres en lycée professionnel

Sujet : Préparer le diplôme intermédiaire du baccalauréat professionnel

Classe: Première

Objet d'étude : Du côté de l'imaginaire

Vous examinerez cet ensemble de documents que vous mettrez en relation.

Vous analyserez la pertinence de la séquence proposée et vous vous interrogerez notamment sur la manière dont elle contribue à préparer aux épreuves certificatives de la classe de Première baccalauréat professionnel.

<u>Document 1</u> Extrait de l'arrêté du 8-7-2009 précisant les modalités d'évaluation de l'enseignement général au Brevet d'études professionnelles (BO n°31 du 27 août 2009)

<u>Document 2</u> Extrait des ressources Baccalauréat professionnel, BO spécial n°2 du 19 février 2009

<u>Document 3</u> Tableau synoptique d'une séquence « La magie des mots et des images, le pouvoir de l'imaginaire »

Document 4 Evaluation proposée en séance 6

Pistes et points que le jury a pu souhaiter aborder pendant son entretien :

Les modalités des épreuves certificatives au baccalauréat professionnel.

La pratique de l'écriture à contrainte.

Le courant surréaliste en littérature et dans les autres arts.

Dossier 3

Enseigner les lettres en lycée professionnel

Sujet : Lire en baccalauréat professionnel

Classe: Terminale

Objet d'étude : Au XXème siècle, l'homme et son rapport au monde à travers la littérature et

les autres arts

Vous examinerez cet ensemble de documents que vous mettrez en relation

Vous réfléchirez à la pertinence du parcours de lecture dans l'œuvre. Vous vous interrogerez en particulier sur la manière dont sont travaillées les compétences de lecture dans les séances 2 et 5.

<u>Document 1</u> Extrait de l'arrêté du 8-7-2009 précisant les modalités d'évaluation de l'enseignement général au Brevet d'études professionnelles (BO n°31 du 27 août 2009)

<u>Document 2</u> Extrait des ressources Baccalauréat professionnel, Lire, MEN/DGESCO, mai 2009

Document 3 Synopsis d'une séquence « Parcours de lecture dans une œuvre, *La Peste* d'Albert Camus »

<u>Document 4</u> Extraits de *La Peste* d'Albert Camus (supports des séances 2 et 5)

Pistes et points que le jury a pu souhaiter aborder pendant son entretien :

Explicitation des différentes modalités de lecture (cursive, analytique, parcours de lecture, lecture d'œuvre intégrale).

La notion de l'absurde.

Questions sur les procédés de la persuasion.

Le statut du narrateur dans l'incipit du roman (présenté dans le dossier).

Thèse, arguments, exemples, concession.

LA PREPARATION AU CONCOURS

La préparation à un oral

Une solide connaissance des programmes dans les classes de Lycée professionnel est indispensable à la préparation au concours. Mais il est aussi recommandé à tout candidat de se préparer à l'oral en prenant le temps de s'approprier les attentes méthodologiques de l'épreuve. Gérer son stress est une compétence qui s'acquiert par un entraînement régulier à prendre la parole en public : maîtriser le flux de la parole, son débit, le volume de sa voix, sa posture...

Faire un exposé c'est aussi s'exposer, donner à voir et à entendre celui ou celle que l'on est. Il est recommandé de parler avec conviction, sans obstination toutefois, en restant ouvert au dialogue et à la pensée d'autrui.

S'entraîner à gérer son temps

Passer un concours exige aussi une juste maîtrise de son temps, temps de préparation et de prise de parole pendant l'exposé. Il est toujours dommageable de ne parler que quelques rares minutes alors que l'exposé pouvait durer jusqu'à 20 minutes ou inversement de ne pas faire tenir son exposé dans la durée prévue.

Lire et se construire une culture littéraire

Il faut rappeler que le concours CAPLP Lettres-Histoire exige des connaissances dans des valences différentes et que les candidats doivent faire preuve, non seulement de connaissances historiques et géographiques, mais aussi de connaissances littéraires solides qui sont évaluées tout au long du concours.

Nous recommandons vivement aux candidats :

- d'assurer leurs connaissances des notions spécifiques à la discipline aussi bien dans le domaine de la didactique et de la pédagogie, par exemple la connaissance des modalités de lecture (lecture analytique, cursive, parcours de lecture...), que dans celui de l'analyse et de l'histoire littéraires (définitions des champs, des mouvements, des genres littéraires : surréalisme, réalisme, fantastique...);
- de lire ou relire des œuvres dites patrimoniales afin de maîtriser les fondamentaux exigés de tout enseignant de lettres.

Le jury a souhaité faire évoluer cette épreuve sur dossier en français en proposant aux candidats une séquence d'enseignement à élaborer à partir de documents en lien avec un des objets ou domaines d'étude au programme. L'exposé et l'entretien qui le suit permettent de vérifier des éléments sensiblement proches de ceux exposés ci-dessus comme la capacité du candidat à se projeter dans son métier futur, sa connaissance réfléchie du contexte institutionnel et sa façon d'appréhender la variété des conditions effectives de l'exercice du métier. Voilà pourquoi, pour la définition de l'exercice, le jury recommande tout particulièrement aux candidats la lecture du rapport de jury concernant l'EAD (épreuve à partir d'un dossier) en lettres de la session « rénovée » de CAPLP lettres-histoire-géographie 2014.

D. LES EPREUVES ORALES D'ADMISSION D'HISTOIRE-GEOGRAPHIE

LA LEÇON D'HISTOIRE OU DE GÉOGRAPHIE

L'EPREUVE SUR DOSSIER en HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE Rapport établi par Catherine BIAGGI, Christophe ESCARTIN et Didier BUTZBACH

Les épreuves orales répondent au double objectif d'évaluer les compétences scientifiques des candidats et la capacité à concevoir, pour un public d'élèves de l'enseignement professionnel, un enseignement d'histoire ou de géographie adapté aux enjeux d'une question.

La leçon porte sur un sujet proposé par le jury. Le candidat organise son exposé comme il le souhaite, mais quelle qu'en soit l'organisation retenue, l'exposé doit répondre à trois attentes :

- la présentation des enjeux du sujet, scientifiques au regard de la question du programme du concours et des programmes d'enseignement, didactiques en tant qu'objet d'enseignement;
- l'exposé problématisé et organisé des connaissances fondamentales nécessaires pour traiter le sujet ;
- la proposition d'un projet d'enseignement du sujet pour une classe au choix du candidat.

Le jury n'attend pas que le candidat mime une leçon fictive mais qu'il présente la façon dont il organiserait son enseignement, les documents retenus et leur utilisation, le travail qu'il envisagerait de donner aux élèves.

L'épreuve sur dossier consiste en l'analyse par le candidat d'un corpus de deux à trois documents, d'histoire ou de géographie, référé aux questions du concours et aux programmes d'enseignement en vigueur en lycée professionnel, sans indication du thème ou de la situation concernés. Il lui appartient de trouver le fil conducteur et de dégager la(les) problématique(s) permettant de construire un exposé, de présenter l'analyse scientifique d'un des documents (au choix) et son utilisation pédagogique en classe de 3ème Préparatoire aux formations professionnelle (Prépa pro), de CAP (1ère ou 2ème année) ou de Baccalauréat professionnel (Seconde, Première ou Terminale). Cette première partie est notée sur 14 points.

La seconde partie porte sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable » (exposé : 10 minutes maximum ; entretien : 10 minutes maximum). Le candidat répond à un questionnement, à partir d'un document, sur les thématiques regroupées autour des connaissances, des capacités et des attitudes qui constituent la première des dix compétences professionnelles définies dans l'arrêté du 12 mai 2010 (*BO* n°29 du 22 juillet 2010). Cette seconde partie est notée sur 6 points.

LA LEÇON D'HISTOIRE OU DE GÉOGRAPHIE

Un exposé construit et structuré, répondant à la triple exigence de l'épreuve, scientifique, didactique et pédagogique était attendu.

En 30 minutes, ce qui est la durée précise de la présentation, les candidats devaient proposer un exposé structuré, intégrant les enjeux du sujet, les contenus scientifiques ainsi qu'un projet de leçon. Comme l'indiquaient les rapports des années précédentes, il était indispensable de présenter au jury l'état d'une réflexion sur les enjeux du sujet, ainsi que d'en formuler une problématique, située dans le contexte scientifique ou épistémologique de la question, ou bien à même de structurer tout ou partie du corpus documentaire proposé. Le jury a été très sensible à ces entrées dans l'exposé, lesquelles fournissent des éléments d'appréciation des compétences d'un futur professeur.

Les bons exposés ont su montrer une maîtrise des contenus scientifiques de la question, ainsi que des notions et concepts de l'histoire ou de la géographie, souvent centrés sur les acteurs et appuyés sur la maîtrise de repères spatiaux ou temporels; ces repères sont d'abord ceux des programmes. Le jury attendait également que le candidat soit capable d'apporter quelques compléments d'ordre historiographique ou épistémologique; les candidats qui avaient travaillé les deux questions épistémologiques du concours «le paysage» et «histoire et images» disposaient d'un æquis suffisant pour mettre en perspective leur exposé.

Cette année encore, le jury a fait le constat qu'un certain nombre de candidats ne maîtrisait pas un niveau suffisant de connaissances relatives au sujet, en histoire comme en géographie, propre à assurer la mise en œuvre d'un projet de leçon. Bien souvent encore, le jury déplore une faiblesse dans l'approche critique des documents, pouvant conduire à des contresens dans le pire des cas ou plus généralement à assécher les analyses ou empêcher toute confrontation féconde des documents. Les lacunes au plan scientifique ont amené soit à des exposés survalorisant la présentation (linéaire et factuelle) des documents du corpus, soit à en réduire excessivement la partie scientifique, faute de contenus et de recul sur le sujet ; la partie pédagogique est alors souvent délayée, limitée à la présentation d'une série d'activités d'élèves sans identification claire des modalités ou des situations d'apprentissage. Trop de candidats se sont également contentés d'un simple inventaire des capacités du programme sans montrer de quelle manière ils pouvaient les mettre en œuvre dans un projet de leçon.

Or les deux parties et leur articulation constituent le point central de la leçon ; en effet le métier d'enseignant suppose la capacité à combiner des savoirs scientifiques maîtrisés à une mise en œuvre pédagogique qui témoigne de la compréhension du principe de leur transmission dans un cadre scolaire, ici celui du lycée professionnel.

Les exposés les plus convaincants ont su établir les enjeux du sujet, développer un propos cohérent reposant sur un savoir scientifique actualisé et problématisé, appuyé sur une bonne connaissance des programmes ; ils ont su parfois à partir d'une problématique adaptée au sujet, sélectionner quelques documents, bien liés aux ambitions d'un projet pédagogique méthodique et concret, fortement structuré et adapté au public d'élèves de la voie professionnelle. Les propositions pédagogiques qui échouent entrent par des dispositifs formels et peinent à dégager la ligne centrale à travailler avec les élèves.

L'entretien, en dernière étape, a toute son importance. Il a porté sur la maîtrise disciplinaire propre au sujet donné et sur les propositions pédagogiques. L'échange avec le jury a amené le candidat à approfondir et justifier certains de ses choix, à montrer comment il pouvait

construire une pratique d'enseignement de l'histoire-géographie dans le contexte du lycée professionnel.

L'EPREUVE SUR DOSSIER EN HISTOIRE ET EN GEOGRAPHIE

Les exigences et les modalités de l'épreuve invitaient les candidats à suivre les étapes accompagnant le sujet : présentation des documents, choix et commentaire d'un document suivi de son exploitation didactique et pédagogique. Les candidats disposaient librement, dans la salle de préparation des programmes d'histoire-géographie-éducation civique de la voie professionnelle.

Le temps court de l'exposé, 20 minutes, exigeait certaines qualités dont celles de l'esprit de synthèse, de la capacité à hiérarchiser des informations en fonction d'une problématique, à exercer une approche critique d'un document, en questionner la pertinence didactique et pédagogique, et à argumenter ses choix.

Le jury a relevé fréquemment la fragilité des acquis des candidats, en matière de savoirs historiques ou géographiques mais également méthodologiques, autant de faiblesses qui rendent délicates les contextualisations des documents et impossible la construction de toute posture critique.

La présentation des documents n'a pas été éludée par les candidats ; elle a été trop souvent réduite à une présentation succincte et à une éventuelle mise en relation possible avec des points de programmes de la voie professionnelle. Plus rarement cette étape de l'exposé a fourni l'occasion de souligner la cohérence du corpus et de poser les enjeux historiques ou géographiques du sujet.

Le commentaire du document a été particulièrement révélateur des difficultés rencontrées par une grande partie des candidats pour aborder et questionner en historien-géographe un document, alors que celui-ci est au cœur même de l'enseignement de l'histoire et de la géographie. Critique externe, capacité à contextualiser, capacité à expliquer les éléments clefs en s'appuyant sur de réels apports scientifiques devaient être centrales dans la réflexion. Ici encore, la paraphrase ne pouvait tenir lieu d'analyse. Les quelques bonnes prestations ont su sélectionner les connaissances centrales autour d'une problématique ayant du sens et éclairer les enjeux du document.

L'exploitation du document choisi a permis d'évaluer la capacité du candidat à se situer dans une démarche didactique. En effet, ce dernier devait exprimer sa capacité à en justifier le choix, puis à en tirer des éléments à transmettre aux élèves, à imaginer les modalités de cette transmission dans le cadre d'une situation d'apprentissage. Le jury a été particulièrement attentif à ce volet pédagogique ; il a valorisé les candidats qui avaient fait l'effort de bien situer leur proposition dans le cadre d'une démarche pédagogique : choix argumenté du document, formulation d'objectifs et d'enjeux, identification des capacités à mettre en œuvre, questionnement approprié, production attendues des élèves (croquis par exemple).

La seconde partie de l'épreuve orale sur dossier, "Agir en fonctionnaire de l'Etat de façon éthique et responsable" a permis d'interroger la posture professionnelle des futurs professeurs à partir d'un document et en un temps d'interrogation spécifiques.

Cette partie a permis au jury d'évaluer la capacité des candidats à se projeter dans leur métier futur, leur connaissance réfléchie du contexte institutionnel et leur façon d'appréhender la variété des conditions effectives de l'exercice du métier. Ainsi le jury a-t-il pu mesurer l'aptitude des candidats à :

- participer au service public d'éducation, aux valeurs de la République, notamment son idéal laïque qui exclut toute discrimination de sexe, de culture ou de religion ;

- s'inscrire dans le triple cadre du système éducatif, des classes qui leur sont confiées et de l'établissement d'exercice ;
- identifier la dimension civique des contenus disciplinaires et les conditions laïques de leur enseignement.

En conclusion, le bilan des prestations des candidats amène le jury à formuler quelques constats et des conseils :

- Le concours évalue des contenus scientifiques (maîtrise des notions de base, capacité d'analyse des documents) adossés aux apports actualisés de la production scientifique en histoire comme en géographie et liés aux enjeux de l'enseignement. Les capacités à formuler des problématiques, à mobiliser des notions, en histoire comme en géographie, mais également à maîtriser une méthodologie élémentaire en matière d'analyse de document sont des points essentiels.
- Les candidats doivent montrer leurs capacités à proposer les grands axes d'une situation d'enseignement (didactique et pédagogie), à se projeter dans une situation d'enseignement. Les membres du jury rappellent que la qualité du projet pédagogique est fortement corrélée à:
- la maîtrise des enjeux scientifiques du sujet appuyée, en amont, sur des connaissances précises ;
- une réflexion articulée à une lecture rigoureuse des programmes et à la compréhension de leurs finalités traduites dans la problématisation et le projet d'enseignement ;
- la pertinence du choix du niveau d'enseignement : un grand nombre de candidats présente des propositions non adaptées au niveau d'enseignement et choisissent des documents peu accessibles aux élèves ;
- la cohérence des activités proposées, s'appuyant sur un questionnement complexe et interrogeant la faisabilité des exercices ;
- une réflexion sur les documents eux-mêmes afin d'en percevoir l'intérêt et la pertinence didactique dans le projet proposé ;
- la capacité à expliquer et à rendre compte clairement de la complexité d'une notion ou d'une situation.

Les capacités à communiquer

La qualité de la communication est globalement satisfaisante même si des situations très variables ont pu être observées. Une majorité de candidats s'exprime avec fluidité et clarté et manifeste une réelle capacité à reformuler un raisonnement et à entrer dans l'échange avec le jury. Un petit nombre fait preuve d'apathie dans la présentation ou, à l'inverse, d'emphase dans leur propos (ce qui nuit à la compréhension du discours), et d'une faible réactivité lors de l'entretien. En tout état de cause, une assurance mesurée, une réactivité dynamique et l'utilisation d'une langue correcte appropriée à la situation de communication, sont des éléments de valorisation de la prestation. A l'inverse, la grande émotivité de certains candidats, les attitudes désinvoltes, les difficultés à entrer en communication visuelle avec le jury, la précipitation dans la réponse et la volonté de formuler la bonne réponse en lieu et place d'un questionnement trahissent des positionnements qui desservent clairement les candidats et qui interrogent leur capacité à conduire la classe. Le jury ne saurait accepter des candidats qu'ils affichent une certaine arrogance, remettent en cause les sujets ou l'institution et expriment une forme de mépris pour le public de lycée professionnel qui n'est pas tolérable dans le cadre d'un concours de recrutement de professeurs.

Le jury a observé un contraste très net entre une part relativement restreinte de candidats bien préparés, qui s'approprient les sujets et parviennent à prendre suffisamment de distance par rapport aux documents pour construire un exposé solide, et ceux qui paraissent souffrir d'un manque de préparation au concours. Un certain nombre de candidats semblent encore méconnaître l'enseignement en lycée professionnel, qu'il s'agisse des programmes et de leurs finalités comme des spécificités de ce contexte. Ce constat conduit à s'interroger et à rappeler la nécessité que les ESPE accordent une place spécifique à la formation au concours du CA PLP.

Pour mieux apprécier le sens de l'évolution des épreuves d'histoire géographie vers une plus grande prise en compte de la dimension professionnelle du concours, le jury recommande tout particulièrement aux candidats la lecture du rapport de jury de la session « rénovée » du CAPLP lettres-histoire 2014.